

Pas-de-Calais : le budget citoyen est lancé !

Mis à jour le 18 mars 2019

Le budget citoyen permet aux habitant.e.s du Pas-de-Calais de proposer au vote des initiatives relevant des compétences du Département. Première étape : participez au comptoir d'initiatives citoyennes **jusqu'au 10 avril !**

Le Budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais :

- De guider, d'accompagner et d'appuyer des initiatives expérimentales en intégrant des pratiques d'innovation sociale, de coopération relevant des compétences de la collectivité qui accompagnent la transformation sociale du département ;
- De découvrir et faire découvrir des initiatives locales et responsables ;
- De flécher, par leur vote, l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'Economie Sociale et Solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais.

1) Les comptoirs à initiatives citoyennes : De janvier à avril

Pour appuyer et guider les idées des habitants du Pas-de-Calais, le Département met en place, avec ses partenaires, un ensemble d'actions et d'ateliers pratiques pour faciliter et concrétiser leurs « utopies » : les comptoirs à initiatives citoyennes.

Les comptoirs à initiatives citoyennes :

- facilitent et guident les porteurs dans la construction et le développement de leurs initiatives par des ateliers concrets et actions pratiques (construire son idée, apprendre à présenter et défendre son projet, développer et renforcer son réseau de partenaires et ambassadeurs départementaux de l'ESS, trouver des pistes de financement...)
- permet d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décision, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changements.

2) Le dépôt de votre dossier : De janvier à avril

Dès que votre initiative expérimentale est construite, vous pouvez soumettre votre projet à labellisation en la déposant uniquement de façon dématérialisée sur la plateforme.

- Le dépôt d'un dossier est soumis à la participation à un comptoir à initiatives citoyennes.
- Une fois déposé, le projet ne pourra plus être modifié.
- Aucune limite n'est fixée au nombre de projets déposés. Chaque projet déposé devra faire l'objet à un comptoir à initiatives citoyennes.
- Votre projet restera confidentiel et ne fera l'objet d'aucune diffusion. Seul les projets qui seront labellisés et soumis au vote des citoyens feront l'objet d'une communication.

Les porteurs de projet garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande du Conseil départemental.

3) La labellisation des initiatives : En mai

L'ensemble des initiatives est soumis à un comité de labellisation, composé des services du Département et des partenaires du Conseil Départemental de l'ESS. Il analysera le projet et qualifiera sa catégorie selon les éléments de réponses qui sont apportés par le porteur lors du dépôt du dossier.

La labellisation d'une initiative intervient après décision de ce comité. Seul les projets qui disposent de cette labellisation sont mis en ligne et proposés au vote sur la « plateforme à initiatives citoyennes ». Les porteurs de projets non labellisés en seront informés par courrier électronique.

4) Le vote des citoyens : En septembre

Le vote par les citoyens pour leurs projets préférés se déroule par voie électronique via la « plateforme à initiatives citoyennes ». Le vote est ouvert pour une durée déterminée. Toute personne physique, habitant dans le Pas-de-Calais et âgée de plus de 11 ans, a la possibilité de voter. Chaque personne peut voter une fois en apportant une voix pour un projet dans chaque catégorie. Tout vote multiple entraîne l'annulation de l'ensemble des votes de cette personne.

Le Département apportera une aide financière pour les projets qui recevront un vote favorable et majoritaire des citoyens du Pas-de-Calais.

Une enveloppe budgétaire est fixée pour chaque catégorie. Si l'ensemble de l'enveloppe n'est pas distribué, le solde sera reversé dans les autres catégories, en priorité vers la catégorie Innovation sociale puis Coopération puis pratiques de l'Economie sociale et solidaire.

Découvrez la plateforme budgetcitoyen.pasdecals.fr

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Transition Citoyenne](#)
- [Rev3 citoyenne : les suites](#)
- Le 01.10.2020

[Journée PCAET & participation citoyenne](#)

- **Le Pacte pour une transition citoyenne**

[Enregistrer](#)

- Le 25.09.2018

[Quelle rev3 citoyenne voulons-nous ? - Lille](#)

- **Institut de la Concertation et de la...**

[Enregistrer](#)

- **Propositions de la Convention Citoyen...**

[Enregistrer](#)

- **EnergETHIC, l'énergie renouvelable par et...**

- Du 2 au 16.10.2020

[Rencontre "Le citoyen dans le dialogue territorial"](#)

- **Manifeste pour une rev3 citoyenne**

[Enregistrer](#)

- Le 03.02.2021

[Quelles leçons de la Convention Citoyenne pour le Climat](#)

- **Institut de la Concertation et de la Parti...**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)